

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 février 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 février 2021

2021 DDCT 6 -DPSP-DAE-DAC-DASES-DFPE-DASCO-DJS Conventions pluriannuelles d'objectifs et
avenants avec 70 associations dans les quartiers populaires (770 465 euros).

Mme Anne-Claire BOUX, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14,

Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015,

Vu le projet de délibération en date du 19 janvier par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville.

Vu l'avis du Conseil du 10ème arrondissement de Paris en date du 19 janvier 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 11ème arrondissement de Paris en date du 21 janvier 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 13ème arrondissement de Paris en date du 18 janvier 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 14ème arrondissement de Paris en date du 19 janvier 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 17ème arrondissement de Paris en date du 18 janvier 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 18ème arrondissement de Paris en date du 20 janvier 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 19ème arrondissement de Paris en date du 19 janvier 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 20ème arrondissement de Paris en date du 18 janvier 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne-Claire BOUX au nom de la 5^{ème} commission,

Délibère

Article 1 : Une subvention globale de 3000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association A TOI THEATRE(10225) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Atelier Théâtre Intergénérationnel » (2021_03189/DCT-SPV/1500 euros)
- « Festival Théâtre au Jardin » (2021_03192/DCT-SPV/1500 euros)

Article 2 : Une subvention globale de 4000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association ACP LA MANUFACTURE CHANSON(181331) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- « FAR eleven district» (2021_03178/DDCT-SPV/3000 euros) (2021_03179/DJS-JE-CS/1000 euros)

Article 3 : Une subvention de 4000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association AMICALE DAX(10585) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- « LCD Génération» (2021_02850/DDCT-SPV/4000 euros)

Article 4 : Une subvention globale de 9000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association ANTANAK(183663) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Fournir des ordinateurs portables aux jeunes et aux familles» (2021_02887/DDCT-SPV/2500 euros)
- « Ateliers numériques & accompagnements numériques (salle OLAA)» (2021_02892/DDCT-SPV/2500 euros)
- « Permanences de l'écrivain numérique public» (2021_02894/DDCT-SPV/2000 euros) (2021_02898/DDCT-INTEGRATION/2000 euros)

Article 5 : Une subvention de 3500 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association AMUNANTI(182538) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- « Passerelles socio-culturelles et sportives inter-quartier» (2021_02854/DDCT-SPV/3500 euros)

Article 6 : Une subvention globale de 25 500 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE AFEV (19603) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Accompagnement vers la lecture 20^e arrondissement » (2019_10430/DDCT-SPV/2000 euros)
- « Accompagnement vers la lecture 14^e arrondissement » (2021_05992/DDCT-SPV/1500 euros) (2021_05993/DASCO-SDR-BAGJ/1000 euros)

- « Programme de Colocations étudiantes 13^{ème} » (2021_05994/DDCT-SPV/4000 euros) (2021_05995/DDCT-SA/2000 euros) (2021_05996/DFPE-MF-BPMI/5000 euros)
- « Programme de Colocations étudiantes 18^{ème} » (2021_05997/DDCT-SPV/6000 euros) (2021_05998/DDCT-SA/2000 euros) (2021_05999/DFPE-MF-BPMI/2000 euros)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 7 : Une subvention globale de 11 500 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'ASSOCIATION JEUNESSE EDUCATION(15565) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Lutte contre le décrochage scolaire pour lycéens et collégiens » (2021_03734/DDCT-SPV/2000 euros)
- « Activités sportives et culturelles » (2021_03741/DJS-JE-CS/5500 euros)
- « Co-construction et accompagnement d'un groupe d'étudiants » (2021_05989/DAE-SDEDEL-BDEL/2500 euros)
- Remobilisation et construction du projet professionnel (2021_06397/DAE-SDEDEL-BDEL/1500 euros)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 8 : Une subvention globale de 10 000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association ROBERT DESNOS(9309) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Médiation sociale 10eme» (2021_03863/DDCT-SPV/3000 euros)
- « Atelier de paroles, corps et décors» (2021_03866/DDCT-SPV/2000 euros)
- « Action socialisante à composante langagière» (2021_03872/DDCT-SPV/5000 euros)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 9 : Une subvention globale de 5000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association ATELIER DES EPINETTES (1062) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- « FEC enfants adultes- Facilité les échanges culturels » (2021_03108/DCT-SPV/4000 euros) (2021_03109/DAC-SDAG-MT/1000 euros)

Article 10 : Une subvention globale de 13 000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association AXES PLURIELS(29861) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Le Temps des Habitants » (2021_03344/DCT-SPV/2500 euros) (2021_03345/DCT-SPC/2500 euros)
- « Ateliers socio linguistique » (2021_03350/DCT-SPV/2000 euros) (2021_03351/DCT-INTEGRATION/3000 euros)

- « Ateliers de prévention de l'obésité » (2021_03352/DASES-SDS/3000 euros)

Article 11 : Une subvention de 1500 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association CANOPY(10830) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- « ESCAP ART SENIORS » (2021_02899/DDCT-SPV/1500 euros)

Article 12 : Une subvention globale de 19 500 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association CAPOEIRA VIOLA (300) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Lutte contre les discriminations : HUMAINS Tout simplement » (2021_02904/DDCT-SPV/2000 euros) (2021_06046/DDCT-INTEGRATION/2000 euros)

- « Le 18 Tchaïkovski » (2021_02907/DDCT-SPV/6000 euros)

- « Festival Emergence Capoeira» (2021_02965/DJS-JE-CS/6000 euros)

- « Atelier chorégraphique de la capoeira vers la danse» (2021_02967/DAC-SDAG-MT/3500 euros)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 13 : Une subvention globale de 7000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association CIE BOUCHE A BOUCHE(12107) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- « Conversations rebelles - Débattons dans les Rues » (2021_03332/DDCT-SPV/3000 euros) (2021_03333/DJS-JE-CS/2500 euros) (2021_03334/DAC-SDAG-MT/1500 euros)

Article 14 : Une subvention globale de 6000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association CITOYENNES INTERCULTURELLES DE PARIS 20EME (54062) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- « Atelier lien sociale alimentation nutrition » (2021_03523/DDCT-SPV/2500 euros) (2021_03524/DDCT-SA/1500 euros) (2021_03525/DASES-SDS-SRCG/2000 euros)

Article 15 : Une subvention globale de 5500 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association COLLECTIF CAFE CULTURE CUISINE (COLLECTIF 4C) (185029) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « LA SOUPE AUX CAILLOUX et autres actions participatives autour de la nutrition dans l'espace » (2021_02969/DDCT-SPV/2500 euros)

- « ATELIERS CULINAIRES DU 4C et autres interventions à caractère culinaire » (2021_02973/DDCT-SPV/1000 euros) (2021_02974/DASES-SDS-SRCG/2000 euros)

Article 16 : Une subvention globale de 8500 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association COLLECTIF INDEPENDANT DES LOCATAIRES DE LA RESIDENCE DE TANGER (CIRT) (114641) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Contribuer à l'épanouissement et la réussite scolaire des enfants » (2021_03510/DDCT-SPV/2000 euros)
- « Contribuer à l'orientation et à l'insertion sociale des 13-25 ans de la Cité de Tanger» (2021_03514/DDCT-SPV/1500 euros) (2021_03515/DJS-JE-CS/3000 euros)
- « Contribuer et accroître le lien social et le cadre de vie dans la cité et dans le quartier» (2021_03518/DDCT-SPV/2000 euros)

Article 17 : Une subvention globale de 16 000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association COMPAGNIE A FORCE DE REVER(12025) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- « Le Laboratoire à Théâtre - Jeunes en difficulté et handicapés» (2021_03299/DASES-AS-BAPH/4000 euros) (2021_03295/DCT-SPV/3500 euros) (2021_03296/DJS-JE-CS/2000 euros) (2021_03297/DASCO-SDR-BAGJ/2000 euros) (2021_03298/DAC-SDAG-MT/4500 euros)

Article 18 : Une subvention globale de 8000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association COMPAGNIE DASSYNE (95121) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « LUDILANGUE- Ateliers de jeu pour l'apprentissage du français 19^{ème} » (2021_03798/DDCT-SPV/1500 euros) (2021_03799/DDCT-INTEGRATION/1500 euros)
- « LUDILANGUE- Ateliers de jeu pour l'apprentissage du français 20^{ème} BA » (2021_03800/DDCT-SPV/2000 euros) (2021_03801/DDCT-INTEGRATION/1500 euros)
- « Ecritures nomades - Atelier d'écritures, de créations sonores et de langage corporel 19^{ème} » (2021_00978/DCT-SPV/1500 euros)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 19 : Une subvention de 5000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association COMPAGNIE LA DEFERLANTE (13065) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- « Causeries pour femmes à barbe et jambes rasées» (2021_03505/DDCT-SPV/5000 euros)

Article 20 : Une subvention globale de 14 000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association CULTURE PRIORITAIRE (173521) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- « Egalité des chances dans le 17e : culture générale et culture des métiers pour les jeunes» (2021_04290/DDCT-SPV/7500 euros) (2021_04291/DJS-JE-CS/4000 euros)
- « Egalité des chances dans le 20e : culture générale et culture des métiers pour les jeunes» (2021_00667/DDCT-SPV/2500 euros)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 21 : Une subvention globale de 2000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association DEMAIN EN MAIN (119881) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- « Créer ensemble pour vivre ensemble dans le quartier fontaine au roi» (2021_03195/DDCT-SPV/2000 euros)

Article 22 : Une subvention globale de 7500 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association DOUBLE FACE (64361) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « DAVOUT à NOUS, un web media dans le quartier de La Tour du Pin» (2021_03413/DAC-SDAG-MT/2000 euros) (2021_03412/DDCT-SPV/2500 euros)
- « Objets réinventés» (2021_03414/DDCT-SPV/3000 euros)

Article 23 : Une subvention globale de 9500 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association ECHOMUSEE (10827) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- « Espace d'initiatives culturelles 2021 » (2021_02980/DDCT-SPV/7500 euros) (2021_02981/DAC-SDAG-MT/2000 euros)

Article 24 : Une subvention globale de 33 200 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association EIDIP (ECOUTE INTERCULTURELLE DANS UN DISPOSITIF INTER PSY) (20562) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Point écoute et dialogue dans les collèges du 20^{ème}» (2021_00338/DDCT-SPV/5000 euros)
- « Aidons les parents 18^e » (2021_04447/DDCT-SPV/12 000 euros)
- « Accompagner et soutenir les adolescents 18^e » (2021_04454/DDCT-SPV/8000 euros) (2021_04455/DASCO-SDR-BAGJ/3700 euros) (2021_04456/DASES-SDS/ MMPCR/4500 euros)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 25 : Une subvention globale de 4500 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association EQUIPE SAINT VINCENT INSERTION FAMILLE OBERKAMPF PARIS (11268) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- « Formation linguistique/ atelier socio linguistique pour primo arrivants» (2021_03215/DDCT-SPV/2000 euros) (2021_03216/DASES-SDIS-SEPLEX/2500 euros)

Article 26 : Une subvention globale de 6000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association ESPACE THERAPEUTIQUE D'ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE (ETAP) (63421) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- « Dispositif d'accompagnement psychosocial au centre social Le Picoulet » (2021_03231/DDCT-SPV/3500 euros) (2021_03232/DASES-SDS/2500 euros)

Article 27 : Une subvention globale de 8000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association ESPOIRS 19 (18096) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Atelier de football de mercredi, samedi, dimanche et sorties » (2021_03475/DDCT-SPV/4000 euros)
- « Tournoi de football » (2021_03478/DDCT-SPV/2000 euros) (2021_03479/DJS-SSP-BS/2000 euros)

Article 28 : Une subvention globale de 3000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association ETONNANT CINEMA(187708) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- « Mon petit cinéma » (2021_03327/DCT-SPV/1500 euros) (2021_03328/DAC-SDAG-MT/1500 euros)

Article 29 : Une subvention globale de 3000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association FRANÇAIS POUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE EN EUROPE (FISPE) (187253) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- « L'apprentissage du français et l'insertion sociale Paris 18 par la lecture à voix haute » (2021_04064/DDCT-SPV/2000 euros) (2021_04065/DDCT-INTEGRATION/1000 euros)

Article 30 : Une subvention globale de 9000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association FRANCOPHONIE ET CULTURES PARTAGEES (11127) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Femmes du quartier: aide et soutien » (2021_03265/DDCT-SPV/3000 euros) (2021_03266/DASES-SDS/2000 euros)
- « Familles du Quartier et lien social » (2021_03272/DCT-SPV/2500 euros)
- « Accompagnement à la scolarité primaire et collègue » (2021_03628/DASES-SDIS-SEPLEX/1500 euros)

Article 31 : Une subvention globale de 5000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association FRICHTI CONCEPT(15255) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Danser au Carré » (2021_03238/DDCT-SPV/1500 euros) (2021_03239/DDCT-SA/1500 euros)
- « Danser au Buisson » (2021_03240/DCT-SPV/1000 euros) (2021_03241/DAC-SDAG-MT/1000 euros)

Article 32 : Une subvention globale de 6500 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association GABY SOURIRE(1188) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- « Quand une compagnie de théâtre s'invite dans votre immeuble » (2021_02986/DDCT-SPV/4500 euros) (2021_02987/DAC-SDAG-MT/2000 euros)

Article 33 : Une subvention globale de 10 000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association GROUPE D'AIDE ETHNOPSICHOLOGIQUE CHARLES HERMITE GAEP (19916) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- « Accompagnement des enfants de familles migrantes en difficulté d'intégration scolaire » (2021_02996/DDCT-SPV/6000 euros) (2021_02997/DASES-SDS/4000 euros)

Article 34 : Une subvention globale de 6500 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association GROUPE DE DIFFUSION D'INFORMATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT – GDIE (9807) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Plus de biodiversité pour mon quartier » (2021_03323/DDCT-SPV/1000 euros)
- « Le tri et la récup' ça se passe dans mon quartier » (2021_03324/DDCT-SPV/3000 euros)
- « Récup' et biodiversité à Bédier » (2021_03325/DDCT-SPV/2500 euros)

Article 35 : Une subvention globale de 2500 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association HALAYE(184696) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- « Sensibilisation des habitants QPV à l'usage des outils numériques » (2021_03419/DDCT-SPV/2500 euros)

Article 36 : Une subvention globale de 13 000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association KASBAH-SUR-SCENE(111742) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « « Passer'Elles » : Femmes-Culture-Mémoire-Intégration 19^{ème} » (2021_03786/DDCT-SPV/1500 euros) (2021_03787/DDCT-INTEGRATION/1000 euros) (2021_03788/DAC-SDAG-MT/1000 euros)
- « Création et parcours rythmique et musical 19^{ème} » (2021_03792/DDCT-SPV/4000 euros) (2021_03793/DJS-JE-CS/2000 euros) (2021_03794/DAC-SDAG-MT/2000 euros)
- « « Passer'Elles 18^{ème} » : Femmes-Culture-Mémoire-Intégration » (2021_03795/DAC-SDAG-MT/1500 euros)

Article 37 : Une subvention globale de 11 000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association LA BANDE A GODOT(106661) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Moi, mon quartier, ma ville 19^{ème} » (2021_03802/DDCT-SPV/2000 euros) (2021_03803/DAC-SDAG-MT/1500 euros)
- « Stage nomade de parole, de théâtre et d'improvisation 19^e » (2021_03804/DDCT-SPV/3000 euros)
- « Moi, mon quartier, ma ville 18^{ème} » (2021_03805/DDCT-SPV/3000 euros) (2021_03806/DDCT-SPC/1500 euros)

Article 38 : Une subvention globale de 10 000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association LA COMPAGNIE DES REVES AYEZ(158521) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- « Les jeunes du 7ème art » (2021_04192/DDCT-SPV/5500 euros) (2021_04193/DJS-JE-CS/2500 euros) (2021_04194/DAC-SDAG-MT/2000 euros)

Article 39 : Une subvention globale de 7000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association LA COMPAGNIE DU SON DES RUES(18195) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- « Stages d'initiation à la pratique documentaire pour des jeunes de 11 à 16 ans» (2021_03838/DDCT-SPV/4000 euros 18^e) (2021_03839/DJS-JE-CS/1500 euros 18^e) (2021_03845/DJS-JE-CS/1500 euros 19^e)

Article 40 : Une subvention globale de 12 200 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association LA FABRIQUE DES PETITS HASARDS(11246) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Ecole de spectateur, public intergénérationnel» (2021_01129/DAC-SDAG-MT/2500 euros)
- « Le théâtre comme outils de parole et réussite scolaire au lycée - Culture-citoyenne» (2021_03002/DDCT-SPV/3000 euros)
- « Théâtre comme outil de parole et réussite scolaire en primaire - Vivre ensemble» (2021_03005/DASCO-SDR-BAGJ/1850 euros)
- « Théâtre et proximité/ Intergénérationnel et citoyenneté.» (2021_03012/DDCT-SPV/1500 euros) (2021_03013/DDCT-SPC/1500 euros)
- « Résidence de création et ateliers artistiques en collège» (2021_03017/DASCO-SDR-BAGJ/1850 euros)

Article 41 : Une subvention globale de 8000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association LA FABRIQUE DOCUMENTAIRE(138941) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- « Ciné-Voisins 2021 » (2021_03496/DDCT-SPV/4000 euros) (2021_03497/DDCT-SPC/2000 euros) (2021_03498/DAC-SDAG-MT/2000 euros)

Article 42 : Une subvention globale de 9000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association LA MAISON DU CANAL - REGIE DE QUARTIER PARIS 10(10068) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- « Les rendez vous de la solidarité et de l'engagement citoyen» (2021_04485/DDCT-SPV/9000 euros)

Article 43 : Une subvention globale de 25 400 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association LA SIERRA PROD (8462) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Fenêtre sur Clignancourt - projet multimédia de création artistique pluridisciplinaire» (2021_03018/DDCT-SPV/4000 euros) (2021_03019/DAC-SDAG-MT/3000 euros)
- « Passages Atelier photographique argentique et numérique » (2021_03020/DAC-SDAG-MT/2000 euros) (2021_06047/DJS-JE-CS/2000 euros)
- « Héros Ordinaires - Ateliers de création audiovisuelle et musicale» (2021_03021/DDCT-SPV/3000 euros) (2021_03022/DJS-JE-CS/2000 euros)
- « Collégiens-Reporters - Atelier d'éducation à l'image : création de reportage audiovisuel » (2021_03023/DDCT-SPC/1500 euros) (2021_03024/DASCO-SDR-BAGJ/1000 euros)
- « Projections de cinéma en plein air » (2021_03026/DAC-SDAG-MT/3200 euros)
- « Mon Quartier quand je Rêve Ateliers d'écriture, création musicale et audiovisuelle » (2021_03028/DDCT-SPV/2000 euros) (2021_03029/DASCO-SDR-BAGJ/1700 euros)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 44 : Une subvention globale de 3000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association LA TABLE OUVERTE(11025) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- « La Friche solidaire » (2021_03038/DDCT-SPV/1500 euros) (2021_03039/DDCT-SA/1500 euros)

Article 45 : Une subvention globale de 4000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association LABOMATIQUE(3521) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- « TV CITE ROUGE - mise en valeur de la cite chaufourniers et de leurs habitants» (2021_03490/DDCT-SPV/4000 euros)

Article 46 : Une subvention globale de 11 500 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association L'AIRE A MOTS(12366) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Atelier d'écriture inventive, d'arts plastiques & visuels (jeunes) » (2021_04531/DDCT-SPV/3000 euros) (2021_04532/DJS-JE-CS/1500 euros)
- « Atelier ré-créatif d'écriture inventive, d'arts plastiques et visuels(enfants)» (2021_04535/DDCT-SPV/1500 euros) (2021_04536/DASCO-SDR-BAGJ/1000 euros) (2021_04537/DAC-SDAG-MT/2500 euros)
- « Ateliers socio- linguistiques un accompagnement linguistique » (2021_04540/DDCT-INTEGRATION/1000 euros) (2021_05991/DCT-SPV/1000 euros)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 47 : Une subvention globale de 5000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association LE DANUBE PALACE(14187) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- « Cultures croisées» (2021_03501/DDCT-SPV/5000 euros)

Article 48 : Une subvention globale de 2000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association LE MARCHE SOLIDAIRE(29141) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- « Apprendre à composer des repas équilibrés à partir des denrées proposées par l'Épicerie » (2021_03185/DDCT-SPV/1000 euros) (2021_03186/DASES-SDS/1000 euros)

Article 49 : Une subvention globale de 10 500 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association LE TATOU THEATRE(188946) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « THEATRE - FENETRE, "des fenêtres sur la ville" 14^e » (2021_03180/DDCT-SPV/2500 euros) (2021_03181/DDCT-INTEGRATION/1500 euros) (2021_03182/DAC-SDAG-MT/2500 euros)
- « Conté partagé, contes interactifs du monde » (2021_03183/DDCT-SPV/2500 euros 14^e) (2021_03184/DAC-SDAG-MT/1500 euros 14^{ème} et 18^{ème})

Article 50 : Une subvention globale de 3000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association LES ENFANTS DU CAP-VERT(182059) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- « Atelier de bien être et de lien social» (2021_03425/DDCT-SPV/3000 euros)

Article 51 : Une subvention globale de 9500 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association LES PETITS DEBROUILLARDS ILE DE FRANCE(19670) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Art et sciences porte de la Chapelle » (2021_03040/DDCT-SPV/4000 euros) (2021_03041/DASCO-SDR-BAGJ/1000 euros)
- « Sciences sur mails » (2021_03042/DDCT-SPV/4500 euros)

Article 52 : Une subvention globale de 10 000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association LIGUE D'IMPROVISATION FRANÇAISE IDF PARIS(18265) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « LIFI IMPRO JUNIOR » (2021_03531/DDCT-SPV/1500 euros) (2021_03532/DJS-JE-CS/2000 euros)
- « Confiance emploi» (2021_03534/DDCT-SPV/2500 euros) (2021_06143/DAE-SDEDEL-BDEL/4000 euros)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 53 : Une subvention globale de 8000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association L'OISEAU A LUNETTES(182136) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- « CONTE TA LANGUE » (2021_03300/DDCT-SPV/4000 euros) (2021_03301/DDCT-INTEGRATION/3000 euros) (2021_03302/DASCO-SDR-BAGJ/1000 euros)

Article 54 : Une subvention globale de 11 000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association LUCARNE(186113) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- « Activités éducatives, culturelles et sportives » (2021_04274/DDCT-SPV/5000 euros) (2021_04275/DDCT-SA/2000 euros) (2021_04276/DJS-JE-CS/4000 euros)

Article 55 : Une subvention globale de 6000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association MAINS AGILES(13185) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Ateliers nomades au service du lien social » (2021_05235/DDCT-SPV/1000 euros) (2021_05236/DCT-SA/1500 euros)
- « Défilé costume du printemps 2021 » (2021_05238/DCT-SPV/2500 euros) (2021_05239/DASCO-SDR-BAGJ/1000 euros)

Article 56 : Une subvention globale de 8500 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association MEMOIRE DE L'AVENIR(8144) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Art Culture et dialogue-Actions culturelles pluridisciplinaires pour le public» (2021_03535/DDCT-SPV/4000 euros) (2021_03536/DAC-SDAG-MT/2500 euros)
- « Art et Insertion // Imagine actions culturelles et artistique» (2021_03538/DDCT-SPV/2000 euros)

Article 57 : Une subvention globale de 5300 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association MILLE ET UNE IMAGES(9513) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- « Festival de cinéma plein-air itinérant » (2021_03158/DDCT-SPV/4000 euros) (2021_03159/DAC-SDAG-MT/1300 euros)

Article 58 : Une subvention globale de 5000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association PAROLES VOYAGEUSES(11105) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- « Rentrée partagée 11^e » (2021_03353/DDCT-SPV/2500 euros) (2021_03354/DDCT-INTEGRATION/2500 euros)

Article 59 : Une subvention globale de 8000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association PIECES MONTEES(13286) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Cabaret des Triangles Exquis/ Labos sonore » (2021_03541/DDCT-SPV/1000 euros) (2021_03542/DAC-SDAG-MT/2000 euros)
- « Animation Espace Public» (2021_06048/DDCT-SA/2000 euros)
- « Ateliers médiation» (2021_03543/DDCT-SPV/3000 euros)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 60 : Une subvention globale de 3500 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association REGAIN ILE DE FRANCE(13526) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- « Favoriser l'insertion sociale et professionnelle de jeunes descolarisés ou en risque de l'être» (2021_03427/DDCT-SPV/3500 euros)

Article 61 : Une subvention globale de 176 115 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association SALLE SAINT BRUNO(12109) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Animation de Quartier et Insertion» (2021_03043/DDCT-SPV/57 615 euros)
- « Pôle emploi insertion formation numérique et accès aux droits» (2021_03085/DDCT-SPV/77000 euros) (2021_03086/DAE-SDEDEL-BDEL/15 000 euros)
- « Pôle goutte d'or en fête » (2021_03087/DDCT-SPV/6500 euros) (2021_03088/DJS-JE-CS/9000 euros) (2021_03089/DAC-SDAG-MT/11 000 euros)

Article 62 : Une subvention globale de 7250 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association SIMPLON EN FETES(19446) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- « Organisation de manifestations festives dans le quartier » (2021_05227/DDCT-SPV/5000 euros) (2021_05228/DDCT-SA/2250 euros)

Article 63 : Une subvention globale de 3000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association SOS CASAMANCE (11270) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Lutter contre le décrochage scolaire par l'accompagnement à la scolarité» (2021_04296/DDCT-SPV/2000 euros)
- « Action d'accompagnement linguistique en direction des Parisiens - habitants de la goutte d'or» (2021_04297/DDCT-INTEGRATION/1000 euros)

Article 64 : Une subvention globale de 35 000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association TATANE(185433) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Tatane - 14^{ème} » (2021_00668/DDCT-SPV/2000 euros)
- « Citizen Foot - TATANE - 19^{ème} » (2021_00669/DDCT-SPV/2000 euros)
- « CITIZEN FOOT « BELLEVILLE » (11e) : programme annuel « football, lien social et fête de quartier » (2021_04076/DDCT-SPV/16 000 euros) (2021_04077/DJS-SSP-BS/8000 euros) (2021_04078/DJS-JE-CS/2000 euros) (2021_04079/DPSP /5000 euros)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 65 : Une subvention globale de 6000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association THEATRE AUX MAINS NUES(19565) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- « Une forêt pour le 20^e » (2021_03544/DDCT-SPV/3000 euros) (2021_03545/DAC-SDAG-MT/3000 euros)

Article 66 : Une subvention globale de 4000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association TICKET D'ENTREE(182566) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Sorties culturelles accompagnées» (2021_03465/DDCT-SPV/2000 euros)
- «Ateliers Langue et Culture » (2021_03473/DAC-SDAG-MT/1000 euros) (2021_06142/DDCT-SPV/1000 euros)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 67 : Une subvention globale de 8000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association VERGERS URBAINS (172261) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- « La Chapelle Comestible » (2021_04256/DDCT-SPV/7000 euros) (2021_04257/DDCT-SPC/1000 euros)

Article 68 : Une subvention globale de 15 500 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association VIVRE ENSEMBLE A MAROC TANGER (VEMT) (15949) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Accompagnement social et insertion, ateliers linguistiques et civiques, conseil emploi.» (2021_04461/DDCT-SPV/1000 euros)
- « Action Jeunesse positive » (2021_04469/DJS-JE-CS/3000 euros)
- « Action sociale de territoire» (2021_04471/DDCT-SPV/2000 euros)

- « Épanouissement des enfants» (2021_04473/DASCO-SDR-BAGJ/2000 euros)
- « Parentalités - paroles et actions de femmes et des parents» (2021_04475/DASES-SDS-MMPCR/7500 euros)

Article 69 : Une subvention globale de 7500 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association ZARTS PROD(12665) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Ateliers radio itinérante: ateliers mensuels de radio pour tous » (2021_03554/DDCT-SPV/2000 euros) (2021_03555/DAC-SDAG-MT/2000 euros)
- « Z'ateliers: ateliers hebdomadaires de théâtre pour enfants et adolescents » (2021_03625/DDCT-SPV/2500 euros) (2021_03626/DJS-JE-CS/1000 euros)

Article 70 : Une subvention globale de 3000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association RETOUR VERT LE FUTUR(187448) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- « Ateliers participatifs de réparation et de sensibilisation à l'usage du vélo» (2021_06068/DDCT-SPV/3000 euros)

Article 71 : Les dépenses correspondantes seront imputées aux budgets de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO